

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1393

12 juin 2013

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| Allied Luxembourg S.à r.l. ....                               | 66863 | REIP P-second S.à r.l. ....                                | 66819 |
| Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l.<br>.....               | 66825 | RES 1 S.A. ....  | 66819 |
| Compagnie des Trois Collines Spf S.A. ...                     | 66863 | R.IX S.à r.l. ....   | 66864 |
| Dundee International (Luxembourg) Hol-<br>dings S.à r.l. .... | 66864 | Rosy Blue International S.A. ....                          | 66822 |
| European Office Income Venture ....                           | 66857 | Rovere Société de Gestion S.A. ....                        | 66819 |
| Financière de l'Occident S.A. ....                            | 66847 | Rus Metal Export S.A. ....                                 | 66822 |
| Hexagon Deal S.à r.l. ....                                    | 66831 | S 3 I S.A. (International Industrial Invest-<br>ment) .... | 66820 |
| Hotex S.A. ....   | 66827 | Samuel Finance Sàrl ....                                   | 66818 |
| Institutional Infrastructure Holdings S.A.<br>.....           | 66818 | San Juan Investments S.à r.l. ....                         | 66821 |
| KWI-Global S.A. ....  | 66847 | SBD European Security Holdings S.à r.l.<br>.....           | 66820 |
| Lamberta S.A. ....  | 66818 | Servais S.A. ....  | 66821 |
| Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l.<br>.....              | 66842 | SES Astra 1N S.à.r.l. ....                                 | 66864 |
| Luxembourg Fund Services ....                                 | 66823 | Sirdi Invest S.A. ....                                     | 66819 |
| Newalux S.A. ....   | 66822 | Société de Participation Betafence ....                    | 66818 |
| Pallhuber Holding S.à r.l. ....                               | 66862 | Société de Participation Betafence ....                    | 66820 |
| Paloma S.A. ....  | 66829 | Société d'Investissement QUINCIEUX S.à<br>r.l. ....        | 66820 |
| Panattoni Europe S.à r.l. ....                                | 66823 | Stanhope ....  | 66819 |
| P.H.P. s.à r.l. ....  | 66823 | Star Fashion S.A. ....                                     | 66831 |
| Pictet Total Return ....                                      | 66863 | Strazer Invest S.A. ....                                   | 66847 |
| Polka Real Estate Holdings S. à r.l. ....                     | 66823 | Thomson Reuters Finance S.A. ....                          | 66853 |
| Polytec S.A. ....   | 66824 | Thubert Brisay S.à r.l. ....                               | 66820 |
| Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l.<br>.....             | 66825 | TORUS Luxembourg S.A. ....                                 | 66821 |
| REIP P-first S.à r.l. ....                                    | 66821 | Triumvirate I S.à r.l. ....                                | 66835 |
|   |       | Vontobel Management S.A. ....                              | 66821 |

**Lamberta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 11, Um Mierscherbiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.763.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-7526 Mersch, le 19 avril 2013.  
Monsieur Jean-Marc Schoorman  
Gérant

Référence de publication: 2013051410/12.

(130062641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Institutional Infrastructure Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 176.090.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013052054/10.

(130063726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Société de Participation Betafence, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.262.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052222/13.

(130063676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Samuel Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 113.872.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SAMUEL FINANCE sarl, avec siège social à L-2540 Luxembourg - 13, rue Edward Steichen, dénoncé en date du 18 février 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Stéphanie GUERISSE  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013053587/19.

(130065455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Rovere Société de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013053582/11.

(130065453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**RES 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.398.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053578/11.

(130065553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 139.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053576/10.

(130065471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013053616/11.

(130065185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.997.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013053623/11.

(130065195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**SBD European Security Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053604/10.

(130065159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053592/10.

(130065478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**S 3 I S.A. (International Industrial Investment), Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 41.813.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053585/10.

(130065856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Société de Participation Betafence, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.262.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013053593/13.

(130065834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Thubert Brisay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 168.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013053665/11.

(130065754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**TORUS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidigen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 33.220.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013053671/11.

(130065782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Servais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

SERVAIS S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2013053609/13.

(130065339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Vontobel Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 2-4, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.113.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053686/10.

(130065669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**REIP P-first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053575/10.

(130065472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**San Juan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.712.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053588/10.

(130065564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.515.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société en date du 17 avril 2013 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 17 avril 2013 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 113621 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013053581/17.

(130065632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Newalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.372.

*Extrait du procès-verbal de la réunion l'assemblée générale du 4 octobre 2012*

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale, nomme en remplacement de la société BS CONSULTING S.A., commissaire aux comptes, la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44 906) ayant son siège social 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg pour une durée de un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2013.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013053518/17.

(130065073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Rus Metal Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.102.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- RUS METAL EXPORT S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach - 1a, Parc d'Activité Syrdall, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013053583/20.

(130065457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.113.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 avril 2013*

1. La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a démissionné comme gérant.
2. La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship II Sarl, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.846 a été nommée comme gérante.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Panattoni Europe Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013053534/17.

(130065493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte de décisions du conseil d'administration du 24 avril 2013 que:

Monsieur Michele Canepa a été révoqué de sa fonction de directeur délégué à la gestion journalière.

Monsieur Jean dit «Camille» PAULUS, Management Consultant, né à Schifflange (Luxembourg) le 06 décembre 1940 demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen à L -2165 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

Le mandat de réviseur d'entreprises de MAZARS Luxembourg est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014.

Pour extrait conforme

Le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053476/17.

(130065695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.414.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053539/10.

(130065366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**P.H.P. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 167.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053532/10.

(130065304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Polytec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.454.

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYTEC S.A., ayant son siège social à L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiërg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 34.454, constituée suivant acte de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 17 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 de 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 585 du 18 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra GOEDERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carrie PÜTZ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc NICKELS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Transfert du siège social de L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiërg à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

2) Modification du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3) Constatation que toutes les actions ont été réunies en une seule main.

4) Révocation des administrateurs actuels savoir M. Jean Molitor, M. Gilles Zanetti et M. Pierre Poecker.

5) Révocation du commissaire actuel, Madame Gaby Donven.

6) Réduction du nombre des administrateurs à un.

7) Nomination comme administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018:

Monsieur Thomas Goldbecker, demeurant à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, né le 17 juin 1980 à Cologne (D).

8) Nomination comme commissaire aux comptes: Premium Advisory Partners S.A., 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, Registre de Commerce B 136.449.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiërg à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

"Le siège social de la société est établi à Luxembourg, il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration."

*Troisième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les actions de la société POLYTEC S.A. ont été réunies dans la main d'un actionnaire unique.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels savoir Monsieur Jean Molitor, Monsieur Gilles Zanetti et Monsieur Pierre Poecker.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, Madame Gaby Donven.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs à un.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018: Monsieur Thomas Goldbecker, demeurant à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, né le 17 juin 1980 à Cologne (D).

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018: Premium Advisory Partners S.A., avec siège social au 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, Registre de Commerce B 136.449.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GOEDERT, C. PÜTZ, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/16000. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050124/78.

(130060550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Campeche Rig 4 Owing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Prospector Rig 4 Owing Company S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.735.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Campeche Jackup, S.A. de C.V., a company duly established and existing under the laws of Mexico, having its office at Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, México, Distrito Federal and registered with the Mexico company registry with registration number 481592-1,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Prospector Rig 4 Owing Company S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 165735, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 6 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 349, on 9 February 2012.

- The Company's capital is currently set at twenty thousand one US Dollars (USD 20,001.-), represented by twenty thousand one (20,001) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l. to Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l.

2. Amendment of article 4 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the change of name of the Company.

3. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l. to Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 4 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Campeche Rig 4 Owning Company S.a r.l."."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

**A COMPARU:**

Campeche Jackup, S.A. de C.V., une société régie par les lois du Mexique, ayant son siège social à Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, México, Distrito Federal et immatriculée auprès du registre des sociétés du Mexique sous le numéro 481592-1,

ici représenté par Maître Laura ROSSI, Avocat à la cour, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165735, constituée à la suite d'un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 349 du 9 février 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille un US Dollars (USD 20.001,-), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l. en Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

66827

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de Prospector Rig 4 Owing Company S.à r.l. en Campeche Rig 4 Owing Company S.à r.l.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Campeche Rig 4 Owing Company S.à r.l."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013050103/102.

(130061170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Hotex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.846.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HOTEX S.A. une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 13 mars 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1062 du 5 juin 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 125846. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu le 2 septembre 2009 aux termes d'un acte reçu par le notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1941 du 6 octobre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 786.910 (sept cent quatre-vingt-six mille neuf cent dix euros) pour le ramener de EUR 3.200.000 (trois millions deux cent mille euros) à EUR 2.413.090 (deux millions quatre cent treize mille quatre-vingt-dix euros) conformément à l'article 69-2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par retrait et annulation de 78.691 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze) actions propres portant les numéros 1 à 57.761 et 132.066 à 152.995, rachetées par la société HOTEX S.A.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 683.583,15 (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.413.090 (deux millions quatre cent

treize mille quatre-vingt-dix euros) à EUR 1.729.506,85 (un million sept cent vingt-neuf mille cinq cent six euros et quatre-vingt-cinq cents) par dispense totale aux actionnaires quant à la libération intégrale des 241.309 (deux cent quarante et un mille trois cent neuf) actions existantes, numérotées de 57.762 à 132.065 et 152.996 à 320.000, soit un montant total de EUR 683.583,15 (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents).

4. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.729.506,85 (un million sept cent vingt-neuf mille cinq cent six euros et quatre-vingt-cinq cents) représenté par 241.309 (deux cent quarante et un mille trois cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

6. Le cas échéant, nomination de CF Corporate Services comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que 320.000 (trois cent vingt mille) actions, représentant 100% du capital, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV) Le droit de vote attaché aux 78.691 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze) actions propres de la société est suspendu.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 786.910 (sept cent quatre-vingt-six mille neuf cent dix euros) par retrait et annulation de 78.691 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze) actions propres, portant les numéros 1 à 57.761 et 132.066 à 152.995, rachetées par la société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.200.000 (trois millions deux cent mille euros) à EUR 2.413.090 (deux millions quatre cent treize mille quatre-vingt-dix euros).

L'assemblée décide de donner mandat au conseil d'administration de la société afin de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 683.583,15 (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.413.090 (deux millions quatre cent treize mille quatre-vingt-dix euros) à EUR 1.729.506,85 (un million sept cent vingt-neuf mille cinq cent six euros et quatre-vingt-cinq cents) par dispense totale aux actionnaires quant à la libération intégrale des 241.309 (deux cent quarante et un mille trois cent neuf) actions existantes, numérotées de 57.762 à 132.065 et 152.996 à 320.000, soit un montant total de EUR 683.583,15 (six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents).

Suite à cette réduction, l'intégralité du capital social se trouve dès à présent libéré.

Ladite dispense de la libération intégrale des actions par les actionnaires ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales

#### *Quatrième Résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.729.506,85 (un million sept cent vingt-neuf mille cinq cent six euros et quatre-vingt-cinq cents) représenté par 241.309 (deux cent quarante et un mille trois cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Sixième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

CF Corporate Services, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.872.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. HONYMUS, S. BOULARD, C. GRUNDHEBER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: LAC/2013/13679. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049921/113.

(130060655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

#### **Paloma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Grégory MAQUET, CEO, avec adresse professionnelle au 375/7 Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 28 mars 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique Actionnaire de la société «PALOMA S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 2A/46 route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154 184, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 17 juin 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 17 août 2010, sous le numéro 1669 et page 80091. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154 184.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous forme d'un acte notarié daté du 04 octobre 2011, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 10 avril 2012, sous le numéro 926 et page 44434.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter, par le biais de son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 2A/46 route d'Eselborn, L-9706 Clervaux vers 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange et de modifier en conséquence directe de ce transfert de siège, l'article DEUX (2) des statuts de la Société devra être modifié et aura désormais le nouvel libellé suivant:

**Art. 2.** «Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise»

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire DECIDE, que suite à ce transfert de siège, il y a lieu de modifier également l'article VINGT ET UN (21), premier alinéa des statuts de la Société se rapportant au lieu et date de la tenue des assemblées générales annuelles, de sorte que ledit premier alinéa de l'article VINGT ET UN (21) aura la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 21. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.»

*Troisième résolution*

L'Actionnaire DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société en remplaçant la première phrase de son premier alinéa par la nouvelle phrase suivante:

«La société aura pour objet principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.»

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire CONSTATE, qu'avec effet au 27 septembre 2012, la société «SPICA ADVISER», avec siège social au 2A/46 route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société; Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de ses mandats respectifs jusqu'à cette date.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire DECIDE également d'accepter, avec effet immédiat, la démission des autres trois (3) administrateurs, savoir, (i) la société «DUMA LUXEMBOURG S.A.» avec siège social au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; (ii) Monsieur José Luis BOUSONO, demeurant au 14 rue de Caturia, B-1380 Lasne et (iii) Madame Corinne MARECHAL, demeurant au 51 rue du Cortil Bailly, B-1380 Lasne et DECIDE de leurs accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire DECIDE de donner décharge pleine et entière à Monsieur Grégory Jean-Marie MAQUET, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique), le 02 mars 1970, demeurant 8/15, Calle Benizamid, E-07800 Ibiza (Espagne), en sa qualité d'administrateur-délégué de la même Société jusqu'à ce jour et DECIDE de même de le confirmer, à partir de ce jour, en sa capacité de seul et unique administrateur, son mandat prenant fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.

Toutefois son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

*Septième résolution*

L'Actionnaire DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société «INNOVATRUST S.à r.l.», une société à responsabilité avec siège social au 2A/46 route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et DECIDE de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses tâches de commissaire aux comptes, jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'Actionnaire DECIDE de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la société «INNOVATRUST S.à r.l.», commissaire démissionnaire, la personne suivante:

Madame Corinne MARECHAL, sans profession, née à Bruxelles (Belgique), le 27 novembre 1975, demeurant au 51 rue du Cortil Bailly, B-1380 Lasne (Belgique),

et DECIDE que son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 avril 2013. Relation: EAC/2013/4710. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013050106/92.

(130060711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Star Fashion S.A., Société Anonyme,  
(anc. Hexagon Deal S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 171.801.

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. Argos Soditic VI-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 2 avril 2013.

2. Argos Soditic VI-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 2 avril 2013

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les uniques associés de la société à responsabilité limitée HEXAGON DEAL S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171.801, ci-après la «Société»;

- que la Société a été constituée suivant un acte reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2012 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2658 du 29 octobre 2012;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de EUR 12.800 (douze mille huit cents euros) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 32 (trente-deux euros) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la valeur nominale des parts sociales pour la fixer dorénavant à EUR 10 (dix euros) chacune, et d'échanger par conséquent, les 400 (quatre cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 32 (trente-deux euros) chacune contre 1.280 (mille deux cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, qui seront réparties de la manière suivante:

- Argos Soditic VI-A FCPR, prénommée, 272 (deux cent soixante-douze) parts sociales;

- Argos Soditic VI-B FCPR, prénommée, 1.008 (mille huit) parts sociales.

### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 38.400 (trente-huit mille quatre cents euros) en vue de le porter son montant actuel de EUR 12.800 (douze mille huit cents euros) à EUR 51.200 (cinquante et un mille deux cents euros) par la création et l'émission de 3.840 (trois mille huit cent quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versement en numéraire.

### *Souscription - Libération*

Interviennent ensuite aux présentes les associés, prénommés et représentés comme indiqué ci-dessus, lesquels ont déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

- Argos Soditic VI-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris: 816 (huit cent seize) parts sociales;

- Argos Soditic VI-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris:3.024 (trois mille vingt-quatre) parts sociales.

Toutes les 3.840 (trois mille huit cent quarante) nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 38.400 (trente-huit mille quatre cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

### *Troisième résolution*

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, sans changer l'objet social, et d'adopter la forme d'une société anonyme, la dénomination étant changée en Star Fashion S.A..

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette Société.

Ainsi, les 5.120 (cinq mille cent vingt) parts sociales actuelles sont remplacées par 5.120 (cinq mille cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, chaque associé recevant une (1) action en échange d'une (1) part sociale.

La valeur de la Société a fait l'objet d'un rapport émis en date du 29 mars 2013 par H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, lequel, signé par Jean-Philippe BARRET, réviseur d'entreprises agréé, conclut comme suit:

«Sur base des contrôles effectués, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que, compte tenu de l'augmentation de capital envisagée ci-dessus, la valeur nette des actifs et passifs de HEXAGON DEAL S.à r.l. ne soit pas au moins égale au capital minimum requis pour une société anonyme de EUR 31.000.»

Ce rapport après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

### *Quatrième résolution*

Les associés accordent pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Cinquième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2013:

#### *Administrateurs de catégorie A:*

1. Madame Alyson GREENWOOD, «CFO», née le 29 juin 1968 à St-Albans, Grande-Bretagne, demeurant Chemin des Courbes 13, 1247 Anières, Suisse,

2. Monsieur Guy SEMMENS, directeur, né le 16 novembre 1968 à Nottingham, Angleterre, demeurant au Chalet Pantouflard, Chemin de la Tinte, 1936 Verbier, Suisse,

3. Madame Anna Karin PORTUNATO, consultante indépendante, née le 2 août 1966 à Rockford, Etats-Unis, demeurant au 5, route de PierreGrand, 1256 Troinex, Suisse,

#### *Administrateurs de catégorie B:*

4. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

5. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Par dérogation à l'article 7 des nouveaux statuts de la société, dont le texte est repris dans son intégralité ci-après, les associés décident de désigner le premier président du conseil d'administration en la personne de Monsieur Pierre LENTZ, prénommé.

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de nommer commissaire de la Société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2013:

AUDIEX S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire à L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

#### *Septième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète et d'arrêter comme suit les statuts de la société anonyme:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Star Fashion S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 51.200 (cinquante et un mille deux cents euros) représenté par 5.120 (cinq mille cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale. Les administrateurs peuvent être qualifiés «administrateur de catégorie A» ou «administrateur de catégorie B».

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin du mois de 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.800 (mille huit cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049918/222.

(130061172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

### Triumvirate I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 176.891.

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Visuria Limited, a limited liability company organised and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Araouzou, 165 Lordos Waterfront Court, 2nd floor, Fiat/Office 201, 3035 Limassol, Cyprus and registered with the department of registrar of companies in Nicosia, Cyprus, under number HE 320405

here represented by Mr Jean-Marc Assa, lawyer, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on 17 April 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Triumvirate I S.a r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager/ Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party, Visuria Limited prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1200.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company, and to appoint Charalambos Avaratzis, born on 2 October 1969 in Lefkosia, Cyprus, residing at 10 Kitsou Tsavella Street, CY-4102 Agios Athanasios, Cyprus as manager of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in articles 16 and 17 of the articles of incorporation of the Company.

2. The manager is authorized to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any committee (the members of which need not be managers).

3. Resolved to set the registered office of the Company at L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la version française:

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Visuria Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit chypriote, ayant son siège social à Spyrou Araouzou, 165 Lordos Waterfront Court, 2nd floor, Fiat/Office 201, 3035 Limassol, Chypre et enregistré au département du registre des sociétés à Nicosie, Chypre, sous le numéro HE 320405

ici représentée par Maître Jean-Marc Assa, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Triumvirate I S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et Paiement*

La société comparante, Visuria Limited, prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1200.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée, Monsieur Charalambos Avaratzis, né le 2 octobre 1969 à Lefkosia, Chypre, demeurant à 10 Kitsou Tsavella Street, CY-4102 Agios Athanasios, Chypre

Il a les pouvoirs prévus aux articles 16 et 17 des statuts de la Société.

2. Le gérant est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout membre du comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants).

3. Le siège social de la société est établi à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Assa et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19267. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055822/385.

(130068591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.841.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty sixth day of March,  
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Leopard Guernsey Leonardo Hotels Limited, a limited company organized under the laws of Guernsey, with registered office at St Peter Port, 1, Le Truchot, Guernsey GY1 1WD, registered with the Guernsey Company Registry under number 55772 (the Sole Partner),

here represented by Géraldine Nucera, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole partner of Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 155.841 and having a share capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) (the Company).

The Company was incorporated on September 9, 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2441, on November 12, 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") were last amended on March 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder of the Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Shortening of the first accounting year to March 28, 2013 and subsequent amendment to article 16 of the Articles to align accordingly the subsequent accounting year of the Company;

2. Amendment to article 13 of the Articles to read as follows;

" **Art. 12. The Company is managed by one or more managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general meeting of partners, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of partners or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of partners or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Notwithstanding anything else in these Articles, the managers shall refer any of the following matters to be determined by the partner(s):

1 The sale by the Company, or any of its subsidiaries (including, for the avoidance of doubt, LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., the JV Company and any subsidiary thereto), during the Lock-in Period, of any interests in:

- (a) The JV Company;
- (b) QMH;
- (c) the Property Companies; or
- (d) any asset of the JV Company, QMH, or any of the Property Companies.

2 The sale by the Company, or any of its subsidiaries, including, for the avoidance of doubt, LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., the JV Company and any subsidiary thereto), following the Lock-in Period of part-only (i.e. not the whole) of:

- (a) any Subsidiary (as defined in the Joint Venture Agreement of the JV Company); or
- (b) the Property Companies or the Hotels.

3 The acquisition by the JV Company or its general partner of any assets or property at a total cost (per transaction) of more than €250,000 (exclusive of value added tax), specifically excluding any capex or fixtures, furniture and fittings investments in accordance with the Leases.

4 The making by the JV Company or its general partner of any loan or payment (other than payments originating from Emergency Funding (as defined in the Joint Venture Agreement) and for the purpose thereof) in an amount greater than €250,000 or the entry into any contract or commitment under which the JV Company or its general partner may incur costs greater than €250,000 per contract (exclusive of value added tax).

5 Any amendment to articles 11 or 13.

Any decisions above, if resolved by the managers shall be null and void. All powers not expressly reserved by these Articles or by the law of 10th August 1915, as amended, to the general meeting of partner(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the managers."

3. Miscellaneous

II. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Meeting resolves to shorten the current accounting year to March 28, 2013 and to subsequently amend article 16 of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company which shall read as follows:

" **Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on March twenty-ninth (29th) of each year and ends on March twenty-eight (28<sup>th</sup>) of the following year."

*Second Resolution:*

The Meeting resolves to amend 13 of the Articles to read as follows:

" **Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general meeting of partners, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of partners or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of partners or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Notwithstanding anything else in these Articles, the managers shall refer any of the following matters to be determined by the partner(s):

1 The sale by the Company, or any of its subsidiaries (including, for the avoidance of doubt, LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., the JV Company and any subsidiary thereto), during the Lock-in Period, of any interests in:

- (a) The JV Company;
- (b) QMH;
- (c) the Property Companies; or
- (d) any asset of the JV Company, QMH, or any of the Property Companies.

2 The sale by the Company, or any of its subsidiaries, (including, for the avoidance of doubt, LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., the JV Company and any subsidiary thereto), following the Lock-in Period of part-only (i.e. not the whole) of:

- (a) any Subsidiary (as defined in the Joint Venture Agreement of the JV Company); or
- (b) the Property Companies or the Hotels.

3 The acquisition by the JV Company or its general partner of any assets or property at a total cost (per transaction) of more than €250,000 (exclusive of value added tax), specifically excluding any capex or fixtures, furniture and fittings investments in accordance with the Leases.

4 The making by the JV Company or its general partner of any loan or payment (other than payments originating from Emergency Funding (as defined in the Joint Venture Agreement) and for the purpose thereof) in an amount greater than €250,000 or the entry into any contract or commitment under which the JV Company or its general partner may incur costs greater than €250,000 per contract (exclusive of value added tax).

5 Any amendment to articles 11 or 13.

Any decisions above, if resolved by the managers shall be null and void. All powers not expressly reserved by these Articles or by the law of 10<sup>th</sup> August 1915, as amended, to the general meeting of partner(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the managers."

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and six euros (EUR 906.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Partner, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Leopard Guernsey Leonardo Hotels Limited, une limited company organisée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à St Peter Port, 1, Le Truchot, Guernesey GY1 1WD, immatriculée auprès du Guernesey Company Registry sous le numéro 55772 (l'Associé Unique),

ici représentée par Géraldine Nucera, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 155.841 et ayant un capital social de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 9 septembre 2012 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2441, page 117154, le 12 novembre 2010. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mars 2013 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Raccourcissement de l'exercice social en cours au 28 mars 2013 et modification de l'article 15 des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société.
2. Modification de l'article 12 des Statuts.
3. Divers.

## II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première Résolution:*

L'Associé Unique décide d'écourter l'exercice social en cours au 28 mars 2013 et de modifier l'article 16 des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société, qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 29 mars de chaque année et se termine le 28 mars de l'année suivante.»

### *Deuxième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués - à tout moment, avec ou sans justification - et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Nonobstant toute autre stipulation des Statuts, les gérants devront référer n'importe laquelle des matières suivantes aux associé(s):

1 La vente par la Société, ou l'une de ses Filiales (y compris, pour lever toute ambiguïté, LFHotels Acquico I (GP) S.à r.l., la Société JV n'importe quelle autre Filiale), pendant la durée de la Période de Blocage de n'importe quel intérêt dans:

- (a) La Société JV;
- (b) QMH;
- (c) les Sociétés Immobilières; ou
- (d) tout actif de la Société JV, QMH, ou de toute Société Immobilière.

2 La vente par la Société, ou l'un de ses Affiliés, (y compris pour lever tout doute, LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., la Société JV et n'importe qu'elle autre filiale) à la suite de la Période de Blocage d'une partie seulement (et non de la totalité) de:

- (a) toute Filiale (comme définit dans le contrat JV des Sociétés JV); ou
- (b) les Sociétés Immobilières ou les Hôtels.

3 L'acquisition par la Société JV ou son associé commandité de tous actifs ou bien pour un coût total (eut égard à ladite opération) de plus de €250,000 (exclusion faite de la taxe sur la valeur ajoutée), à l'exclusion en particulier de toutes dépenses d'ameublement, de maintenance, de travaux et d'aménagements conformément aux Baux.

4 Le consentement par la Société JV ou son associé commandité de tout prêt ou paiement (autre que ceux provenant des Financement d'Urgence comme définit dans le JV Agreement et à cet effet uniquement) d'un montant supérieur à €250,000 ou la conclusion de tout contrat ou engagement selon lequel la Société JV ou son associé commandité devrait supporter des coûts supérieurs à €250,000 par contrat (exclusion faite de la taxe sur la valeur ajoutée).

5 Toute modification des articles 11 ou 13.

Toutes les décisions ci-dessus seront nulles et non avenues si elles sont prises par les gérants. Tous pouvoirs non expressément réservés par ces Statuts ou par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ou au(x) commissaire(s) aux comptes sera de la compétence des gérants.»

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement neuf cent six Euros (EUR 906,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. A la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2013. Relation: LAC/2013/14168. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055570/267.

(130068447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053353/10.

(130065805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**KWI-Global S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Strazer Invest S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoleon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 99.372.

In the year two thousand thirteen, on the ninth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "STRAZER INVEST S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 99372, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on February 5, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 420 of April 21, 2004.

The Meeting is presided by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

The Chairman appoints Mrs. Liliana DE FEUDIS, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, as secretary.

The Meeting elects Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name into "KWI-Global S.A.";
2. Amendment of the Company's purpose as follows:

"The corporate object consists in the realization of all sales and purchase operations, comprising import and export and more generally all commercial and distribution activities in regard of all goods, wares and equipments in computer, electronic and electrotechnical domains, as well as accessories, supplies and derived products and the sale of all computer programs.

The company may render all administrative, financial, technical and other services including consultancy services and perform all marketing operations in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may perform all commercial, financial and industrial activities concerning movable assets or real estate connected directly or indirectly to the corporate object or which may facilitate its extension or development."

3. Amendment of the statutory power of signature of the directors;
4. Complete restate of the articles of associations;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides:

- to change the Company's name into "KWI-Global S.A.";
- to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to modify the statutory power of signature of the directors and to adopt in consequence for it the wording as reproduced hereafter in article 6 of the restated by-laws; and
- to restate completely the articles of association.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

**"Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be "KWI-Global S.A."

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The corporate object consists in the realization of all sales and purchase operations, comprising import and export and more generally all commercial and distribution activities in regard of all goods, wares and equipments in computer, electronic and electrotechnical domains, as well as accessories, supplies and derived products and the sale of all computer programs.

The company may render all administrative, financial, technical and other services including consultancy services and perform all marketing operations in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may perform all commercial, financial and industrial activities concerning movable assets or real estate connected directly or indirectly to the corporate object or which may facilitate its extension or development.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (10.-EUR) each, fully paid up.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title 2. Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

The decisions of the board of directors shall only be adopted by the majority vote of the directors present or represented. In the case of division, the vote of the president of the meeting is preponderant.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title 3. General Meeting and Distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the 3rd Wednesday of February at 09:00 a.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

## **Title 4. Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Title 5. General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended."

#### *Second resolution*

The Meeting decides to transfer the registered office to L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "STRAZER INVEST S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99372, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 21 avril 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Le Président désigne Madame Liliana DE FEUDIS, employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en "KWI-Global S.A.";
2. Changement de l'objet de la Société comme suit:

"La société a pour objet la réalisation de toute opération d'achat, de vente, d'importation, d'exportation et plus généralement toute opération de commerce et de distribution se rapportant à tout matériel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique, tous supports, accessoires, fournitures et produits dérivés et la vente de tout programme informatique.

La société peut fournir toute prestation de service d'assistance administrative, financière, technique et autre, y compris de consultance, et peut exercer toute activité de marketing sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement."

3. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;
4. Refonte complète des statuts;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale en "KWI-Global S.A.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 6 des statuts refondus; et
- de reformuler complètement les statuts de la Société.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

### **"Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "KWI-Global S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de toute opération d'achat, de vente, d'importation, d'exportation et plus généralement toute opération de commerce et de distribution se rapportant à tout matériel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique, tous supports, accessoires, fournitures et produits dérivés et la vente de tout programme informatique.

La société peut fournir toute prestation de service d'assistance administrative, financière, technique et autre, y compris de consultance, et peut exercer toute activité de marketing sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les décisions du conseil d'administration ne seront valablement prises qu'à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en-demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> mercredi de février à 09.00. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, L. DE FEUDIS, K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055073/286.

(130067387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Thomson Reuters Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Franck Baden, notary residing in Luxembourg, of 13 December 1993, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 79 of 2 March 1994 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 January 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 910 of 6 April 2012.

The meeting is declared open at 11.30 a.m. by Me Tom Loesch, chairman of the board of directors, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Magaly Thomas, private employee, residing in

The meeting elected as scrutineer Ms Camilla Nunn, director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows:

"The objects of the Corporation are to:

1. carry on the business of a group finance company and, in connection therewith, the Corporation may:

a) borrow in any form from group companies or banks and lend money or give credit to any company of the group, without security or upon the security of real or personal property of every description and change, alter or realize upon any loans and re-loan any moneys which may at any time be available for that purpose;

b) arrange as agent for the account of other persons or enter into as principal any type of swap transaction or swap derivative transaction, including interest rate and currency swap, caps, collars, floors, forward or futures rate agreements, other national amount transactions, options on any of the foregoing, transactions of a nature similar to any of the foregoing (including transactions involving indices on equity markets, commodities or other economic indicators); arrange as agent for the account of other persons or enter into, as principal, transactions to hedge any of the foregoing, including exchange-traded or off-exchange futures or options, cash market transactions, purchases and sales of securities and deposits; establish, maintain and operate a financial advisory agency and investment service with respect to such transactions and enter into, assist, or participate in financial, commercial, mercantile, industrial and other transactions, undertakings and businesses of every description and establish, carry on, develop and extend the same or sell, dispose of or otherwise turn the same to account, and co-ordinate the policy and administration of any companies, of which the company is a member or which are in any manner controlled or connected with the company;

c) act as trustee or agent or in a similar function on behalf of creditors and debtors in financing or lending arrangements of any kinds;

d) acquire:

i. revenues, derived from the alienation or leasing of the right to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trademarks and other analogous property;

ii. royalties, including rentals, in respect of motion picture films or for the use of industrial, commercial or scientific equipment, as well as relating to the operation of amine or a quarry or of any other extraction of natural resources and other immovable properties;

e) guarantee or otherwise secure and transfer in the ownership, mortgaging, pledging or other form of encumbrance of the assets as security for the obligations of the Corporation and for the obligations of third parties, with or without consideration, and furthermore give guarantees for claims and debts of companies affiliated with the Corporation; and

f) give advice relating to any of paragraphs (a), (b), (c) (d) and (e) above.

2. acquire, possess, alienate, administer, develop, lease, let, mortgage or in general encumber real property and any right to or interest in real property;

3. participate, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships and enterprises of whatever nature and in whatever legal form;

4. acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and

5. perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word."

2. To amend the 1st paragraph of article 8 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June in each year at 11.30 a.m."

II) The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder represented acknowledges and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The general meeting resolved to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows:

"The objects of the Corporation are to:

1. carry on the business of a group finance company and, in connection therewith, the Corporation may:

a) borrow in any form from group companies or banks and lend money or give credit to any company of the group, without security or upon the security of real or personal property of every description and change, alter or realize upon any loans and re-loan any moneys which may at any time be available for that purpose;

b) arrange as agent for the account of other persons or enter into as principal any type of swap transaction or swap derivative transaction, including interest rate and currency swap, caps, collars, floors, forward or futures rate agreements, other national amount transactions, options on any of the foregoing, transactions of a nature similar to any of the foregoing (including transactions involving indices on equity markets, commodities or other economic indicators); arrange as agent for the account of other persons or enter into, as principal, transactions to hedge any of the foregoing, including exchange-traded or off-exchange futures or options, cash market transactions, purchases and sales of securities and deposits; establish, maintain and operate a financial advisory agency and investment service with respect to such transactions and enter into, assist, or participate in financial, commercial, mercantile, industrial and other transactions, undertakings and businesses of every description and establish, carry on, develop and extend the same or sell, dispose of or otherwise turn the same to account, and co-ordinate the policy and administration of any companies, of which the company is a member or which are in any manner controlled or connected with the company;

c) act as trustee or agent or in a similar function on behalf of creditors and debtors in financing or lending arrangements of any kinds;

d) acquire:

i. revenues, derived from the alienation or leasing of the right to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trademarks and other analogous property;

ii. royalties, including rentals, in respect of motion picture films or for the use of industrial, commercial or scientific equipment, as well as relating to the operation of amine or a quarry or of any other extraction of natural resources and other immovable properties;

e) guarantee or otherwise secure and transfer in the ownership, mortgaging, pledging or other form of encumbrance of the assets as security for the obligations of the Corporation and for the obligations of third parties, with or without consideration, and furthermore give guarantees for claims and debts of companies affiliated with the Corporation; and

f) give advice relating to any of paragraphs (a), (b), (c) (d) and (e) above. acquire, possess, alienate, administer, develop, lease, let, mortgage or in general encumber real property and any right to or interest in real property;

2. participate, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships and enterprises of whatever nature and in whatever legal form;

3. acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and

4. perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word."

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 8 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June in each year at 11.30 a.m."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11:45 a.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred and forty euro (EUR 1,140.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la société «Thomson Reuters Finance S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 2 mars 1994,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.994 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné du 26 Janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 910 du 6 avril 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Me Tom Loesch, président du conseil d'administration, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Magaly Thomas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Camilla Nunn, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet social de la Société consiste à:

1. exercer les activités de financement de groupe et en relation avec cette activité:

a) emprunter des fonds sous toute forme de sociétés du groupe ou de banques et accorder des prêts à découvert ou contre des garanties réelles ou personnelles de toute sorte, à toute société du groupe. Changer, modifier, réaliser tout prêt et reprêter tous les fonds qui seront en tout temps disponibles dans ce but;

b) organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre tout type de transactions «swap» ou autres transactions dérivées, incluant des swaps sur taux d'intérêt et sur devises, ainsi que des «caps», «collars», «floors», «forward» et «futures» et d'autres transactions similaires (comportant des transactions basées sur des indices boursiers et autres indicateurs économiques); organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre des transactions d'arbitrage pour les opérations mentionnées ci-dessus y inclus notamment les «options», «futures» traités en bourse ou hors bourse, opérations de «cash market», l'achat et la vente de titres et de dépôts à créer ou maintenir et agir comme conseiller financier et prester des services financiers en relation avec les opérations men-

tionnées ci-dessus; aider ou à participer à des transactions financières commerciales, industrielles, ou tous autres transactions, projets, entreprises de toute nature, créer, exploiter et développer des entreprises décrites ci-dessus ainsi que les vendre, aliéner ou mettre à profit, coordonner la politique générale et l'administration de toute société dans laquelle elle détient une participation ou qui est contrôlée par elle;

c) agir comme fiduciaire, agent ou dans une fonction similaire au nom de créanciers ou débiteurs dans le cadre d'arrangements de financement ou de prêt de toute nature;

d) acquérir:

i. des revenus issus de l'aliénation ou de la location de droits d'auteur, brevets, projets, procédés ou formules secrètes, marque ou autre propriété similaire,

ii. des redevances, y compris des droits de films, des loyers d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques aussi bien qu'en relation avec l'exploitation de mines ou de carrières ou toute autre extraction de ressources naturelles ou tout bien immeuble;

e) garantir ou assurer autrement par voie de transfert de propriété par voie d'hypothèque, de gage ou de toute autre forme de sûreté les actifs de la société aux fins de garantir les engagements de la société ou les obligations de parties tierces, ceci avec ou sans rémunération, ainsi que de fournir des garanties pour les créances et dettes de sociétés affiliées;

f) prêter des conseils dans les activités mentionnées dans les sous-sections ci-dessus;

2. acquérir, posséder, aliéner, administrer, développer, prendre à bail, louer, hypothéquer ou en général, engager des biens réels et tous droits ou intérêts sur ces biens réels;

3. prendre des participations de quelque façon que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères de quelque nature ou autre forme légale que ce soit;

4. acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement, des stocks, actions, bons, obligations, notes et autres garanties de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille;

5. exécuter tout ce qui touche à son objet social décrit ci-dessus dans le sens le plus large.»

2. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à onze heures trente.»

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté et le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet social de la Société consiste à:

1. exercer les activités de financement de groupe et en relation avec cette activité:

a) emprunter des fonds sous toute forme de sociétés du groupe ou de banques et accorder des prêts à découvert ou contre des garanties réelles ou personnelles de toute sorte, à toute société du groupe. Changer, modifier, réaliser tout prêt et reprêter tous les fonds qui seront en tout temps disponibles dans ce but;

b) organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre tout type de transactions «swap» ou autres transactions dérivées, incluant des swaps sur taux d'intérêt et sur devises, ainsi que des «caps», «collars», «floors», «forward» et «futures» et d'autres transactions similaires (comportant des transactions basées sur des indices boursiers et autres indicateurs économiques); organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre des transactions d'arbitrage pour les opérations mentionnées ci-dessus y inclus notamment les «options», «futures» traités en bourse ou hors bourse, opérations de «cash market», l'achat et la vente de titres et de dépôts à créer ou maintenir et agir comme conseiller financier et prêter des services financiers en relation avec les opérations mentionnées ci-dessus; aider ou à participer à des transactions financières commerciales, industrielles, ou tous autres transactions, projets, entreprises de toute nature, créer, exploiter et développer des entreprises décrites ci-dessus ainsi

que les vendre, aliéner ou mettre à profit, coordonner la politique générale et l'administration de toute société dans laquelle elle détient une participation ou qui est contrôlée par elle;

c) agir comme fiduciaire, agent ou dans une fonction similaire au nom de créanciers ou débiteurs dans le cadre d'arrangements de financement ou de prêt de toute nature;

d) acquérir:

i. des revenus issus de l'aliénation ou de la location de droits d'auteur, brevets, projets, procédés ou formules secrètes, marque ou autre propriété similaire,

ii. des redevances, y compris des droits de films, des loyers d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques aussi bien qu'en relation avec l'exploitation de mines ou de carrières ou toute autre extraction de ressources naturelles ou tout bien immeuble;

e) garantir ou assurer autrement par voie de transfert de propriété par voie d'hypothèque, de gage ou de toute autre forme de sûreté les actifs de la société aux fins de garantir les engagements de la société ou les obligations de parties tierces, ceci avec ou sans rémunération, ainsi que de fournir des garanties pour les créances et dettes de sociétés affiliées;

f) prêter des conseils dans les activités mentionnées dans les sous-sections ci-dessus;

2. acquérir, posséder, aliéner, administrer, développer, prendre à bail, louer, hypothéquer ou en général, engager des biens réels et tous droits ou intérêts sur ces biens réels;

3. prendre des participations de quelque façon que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères de quelque nature ou autre forme légale que ce soit;

4. acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement, des stocks, actions, bons, obligations, notes et autres garanties de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille;

5. exécuter tout ce qui touche à son objet social décrit ci-dessus dans le sens le plus large.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à onze heures trente.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11h45.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent quarante euros (1.140,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, C. NUNN, M. THOMAS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6603. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055836/260.

(130068381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

#### **European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting, of the shareholders of European Office Income Venture, a société en commandite par actions, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed

of 31 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 4 of 2 January 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97 347 (the Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 27 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1546 of 12 July 2011.

The general meeting was declared open at 2.30 p.m. with Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg,

in the chair, who appointed as secretary Ms. Betty KIZIMALE-GRANT, lawyer, with professional address in Luxembourg,

The general meeting elected as scrutineer Ms. Carolyn PRESTAT, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

(i) The general meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each registered shareholder by registered letter on 28 March 2013.

(ii) The agenda of the general meeting was the following:

#### *Agenda*

1. To renew the authorised capital of the Company set at two hundred million and one Euros (EUR 200,000,001.) divided into eight hundred thousand (800,000) Class A Shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty four (132,533,334) Class B Shares, with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each.

2. To authorise and empower the general partner and the liquidator of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, including during the liquidation of the Company, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of the new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

3. To amend the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing.

4. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

5. To appoint the general partner of the Company, EOIV Management Company S.A., as liquidator.

6. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

7. Miscellaneous.

(iii) The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the bureau of the general meeting and the undersigned notary; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

(iv) Pursuant to the articles on incorporation of the Company, the general meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and resolutions on the items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes of the shareholders present or represented at the general meeting.

(v) It appears from the attendance list, that, out of the issued share capital, all class A shares out of the eighty thousand (80,000) issued class A shares and four million two hundred thirty-five thousand one hundred forty-five (4.235.145) class B shares out of the five million three hundred thirty-five thousand one hundred eighty (5,335,180) issued class B shares were represented at the general meeting, that is to say seventy-nine point sixty-nine percent (79,69 %) of the issued share capital. The general meeting is consequently validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

(vi) The general meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the chairman, adopted unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting, after having acknowledged a special report prepared by the general partner of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, resolves to renew the authorised capital of the Company set at two hundred million and one Euros (EUR 200,000,001.-) divided into eight hundred thousand (800,000) Class A Shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty four (132,533,334) Class B Shares, with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each.

This report will remain annexed to the present deed.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to authorise and empower the general partner and the liquidator of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, including during the liquidation of the Company, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of the new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at eight million one hundred twenty-two thousand seven hundred seventy euro (EUR 8,122,770.-) divided into eighty thousand (80,000) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partners, in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and five million three hundred thirty-five thousand one hundred eighty (5,335,180) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited partners, with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extend otherwise provided by the law or by the Articles of Association.

The authorised capital of the Company is set at two hundred million and one Euros (EUR 200,000,001.-) divided into eight hundred thousand (800,000) Class A Shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty four (132,533,334) Class B Shares, with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each.

The General Partner and the duly appointed liquidator of the Company are authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of the new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, including during the liquidation of the Company.

The General Partner and the liquidator of the Company may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part of all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner or by the liquidator of the Company within the limit of the authorised capital, this Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to appoint the general partner of the Company, EOIV Management Company S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97 346, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charges, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company or issue new shares under the Company's authorised share capital.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxyholders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting resolves to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

There being no other business on the Agenda, the meeting was closed at 3.00. p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties have signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux-mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'European Office Income Venture, une société en commandite par action, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4, du 2 janvier 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 347 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1546, du 12 juillet 2011.

L'assemblée générale a été déclarée ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Betty KIZIMALE-GRANT, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Madame Carolyn PRESTAT, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

(i) L'assemblée générale a été convoquée à ce jour et cette heure par lettres recommandées adressées à chaque actionnaire nominatif, datées du 28 mars 2013.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renouveler le capital autorisé de la Société fixé à deux cent millions et un Euros (EUR 200.000.001.-) divisé en huit cent mille (800.000) Actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune

2. Autoriser et de donner pouvoir à l'associé commandité, ainsi qu'au liquidateur de la Société, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société renouvelant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce inclus la période de liquidation de la Société, de (i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

3. Modifier les statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

4. Dissoudre la Société et mettre la Société en liquidation.

5. Nommer l'associé commandité de la Société, EOIV Management Company S.A., comme liquidateur.

6. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur et la rémunération du liquidateur.

7. Divers.

(iii) Le nom des actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de

l'assemblée générale et le notaire soussigné; cette liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Conformément aux statuts de la Société, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour que si au moins 50% du capital souscrit de la Société est représenté et que les résolutions sur ces points portés à l'ordre du jour sont prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale.

(v) Il appert de la liste de présence que, sur l'ensemble du capital social souscrit, toutes les actions de Catégorie A sur les quatre-vingt mille (80.000) actions de Catégorie A émises et quatre millions deux cent trente-cinq mille cent quarante-cinq (4.235.145) actions de Catégorie B sur les cinq millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt (5.335.180) actions de Catégorie B émises, étaient représentées à l'assemblée générale, à savoir soixante-dix-neuf virgule soixante-neuf pourcent (79,69 %) du capital social souscrit. L'assemblée générale est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, connus de l'ensemble des actionnaires présents ou représentés.

(vi) L'assemblée générale, après avoir dûment pris connaissance des explications fournies par le président, a par la suite adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir pris acte du rapport spécial préparé par l'associé commandité de la Société conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide de renouveler le capital autorisé de la Société fixé à deux cent millions et un Euros (EUR 200.000.001.-) divisé en huit cent mille (800.000) Actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser et de donner pouvoir à l'associé commandité, ainsi qu'au liquidateur de la Société, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société renouvelant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce inclus la période de liquidation de la Société, de (i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La société a un capital souscrit de huit millions cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix euros (EUR 8.122.770,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commandités en représentation de leur participation illimitée dans la société, et cinq millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingts (5.335.180) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les associés commanditaires, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux actions de chacune des catégories, ainsi que définies dans les Statuts, sont identiques à moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions et un Euros (EUR 200.000.001.) divisé en huit cent mille (800.000) Actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune.

L'associé commandité, ainsi que le liquidateur de la Société dûment nommé, sont autorisés et sont en charge de (i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société renouvelant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce inclus la période de liquidation de la Société.

L'Associé Commandité, ainsi que le liquidateur de la Société, peuvent déléguer tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que l'Associé Commandité ou que le liquidateur

de la Société aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent Article sera en conséquence adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions de ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer l'associé commandité de la Société, EOIV Management Company S.A., une société anonyme, constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 346, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droit de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société ou émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, B. KIZIMALE-GRANT, C. PRESTAT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5285. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013055442/274.

(130068443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053546/11.

(130065507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.003,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2013 que la démission de Monsieur Gary Evan UREN, Gérant de la Société a été acceptée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013053154/15.

(130065163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Compagnie des Trois Collines Spf S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27/03/2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Madame HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013053277/17.

(130065092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 22 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Christoph Schweizer, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Philippe de Weck, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- Mme Marie-Claude Lange, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Alexandre Ris, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Laurent Ramsey, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pictet Total Return

Référence de publication: 2013053537/20.

(130065120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.705.100,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.258.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052950/18.

(130064385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**SES Astra 1N S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.974.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique en date du 27 mars 2013, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n'a pas été renouvelé.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été élu Réviseur d'Entreprise et le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053003/15.

(130064394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 108.197.413,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013053295/18.

(130065682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.